

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an.....\$3.
do do quatre mois. 1.00
do do un mois..... 0.25
Ed. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.05
Une fois la semaine..... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 10 octobre 1884

QUESTIONS DU JOUR

LES EDIFICES PUBLICS DE BARRIE

L'honorable ministre des Travaux Publics était accompagné de l'honorable M. McCarthy lors de la pose de la pierre angulaire des nouveaux édifices publics, avant-hier, à Barrie, Ont. Plusieurs citoyens éminents de Barrie étaient aussi sur l'estrade où la cérémonie a eu lieu et ont présenté, au nom des citoyens, une adresse à sir Hector Langevin.

Les journaux qui donnent le compte rendu de la journée disent que sir Hector Langevin a répondu par un éloquent discours dans lequel il a remercié les citoyens de la belle réception qu'on lui faisait, puis démontré que le pays était plus prospère et mieux administré que les libéraux voulaient le faire croire, puisque le gouvernement était en mesure de dépenser, dans une seule ville comme Barrie, plus de \$50,000 pour la construction d'édifices publics.

Sir Hector a été ensuite invité à visiter l'exposition du comté de Simcoe qui a été très brillante.

LES RÉGLEMENTS MINIERS

Lorsque les règlements miniers pour les terres du Nord-Ouest ont été publiés dans la Gazette du Canada, nous en avons donné un résumé dans notre journal.

Ces règlements sont faits avec toute la prudence voulue en pareil cas, le gouvernement fédéral ayant largement profité pour leur préparation de l'expérience des Etats-Unis.

Or il se trouve que la presse grite y trouve des défauts, et s'alarme parce que ces règlements ne permettent pas à un mineur de suivre le filon qu'il a découvert au-delà de la limite de son octroi de 40 acres. Cela est vrai. Dans les règlements des Etats-Unis, cette clause n'y est pas, mais aussi le mineur n'a qu'un octroi de vingt acres. Or, il arrive que cette permission de suivre un filon au-delà des limites d'un certain octroi est la cause de beaucoup de difficultés entre les mineurs, et souvent d'effusion de sang, et c'est pour éviter ce danger que sir David Macpherson a préféré doubler l'octroi et ne pas permettre à un mineur d'en dépasser les limites.

Un mineur habile ne peut manier avec quarante acres de cuivre suffisamment le terrain sur lequel s'étend le filon qu'il a découvert, et il serait injuste pour les autres mineurs de donner à un seul le droit d'exploiter une vaste étendue indéfiniment. A tout prendre, les règlements du gouvernement fédéral sont les meilleurs qui pouvaient être faits dans l'intérêt des mineurs comme dans celui du public, et les mineurs seront les premiers à le reconnaître lorsqu'ils en auront fait l'expérience.

M. C. Stratton, coin des rues Dalhousie et St Patrick, vient de recevoir 300 barils de pommes de première qualité.

Il se fait beaucoup de trafic par le canal Rideau ces jours-ci.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'Événement demande s'il n'y a pas moyen de régler sur des bases équitables à toutes les parties intéressées le différend qui existe entre le haut commerce et la société des hommes de bord.

Ce matin encore, dit notre confrère dans son numéro du 9 octobre, un navire partait du port de Québec sans chargement, parce qu'il n'y a pu avoir d'entente sur les gages des ouvriers.

Un pareil état de choses est ruineux pour nous tous, pour les hommes de bord comme pour les autres. Nous avons eu, cette année, 80 navires de moins que l'an passé! Qu'il soit fait des concessions mutuelles si la chose est nécessaire, mais que l'on en vienne à une entente au plus tôt.

On lit dans la Minerve :

Il y a quelques années, lorsque M. Gélinas obtint le contrat de la traduction des débats au parlement fédéral, le Herald affirma que M. Gélinas était un simple prête-nom et que les profits de l'entreprise devaient, en réalité, aller à M. Tassé, M. P., directeur de la Minerve. M. Tassé n'avait eu absolument rien à voir dans ce contrat et n'en avait retiré aucun bénéfice. M. Thomas White, M. P., M. Curran, M. P., le sénateur Trudel jurèrent de leur côté que c'était une accusation très grave à porter contre un député que celle de spéculer sur les contrats publics, et que la libelle dans ces cas était d'une nature très sérieuse. Les défenseurs ont manqué complètement de prouver leurs dires.

La Gazette de Montréal déclare de la manière la plus positive que le voyage de sir John en Europe n'a aucun rapport avec celui des magnats du Pacifique, qui, d'après notre confrère, vont faire des arrangements pour l'établissement d'une ligne de steamers entre la Chine et le terminus du Pacifique en Colombie, et aussi pour la construction du chemin de fer "South Western," Manitoba.

Les journaux de Montréal qui rapportent le discours de l'honorable M. Blake, au banquet Mowat, la semaine dernière, lui prêtent la phrase suivante: "Au sujet du chemin de fer du Pacifique je ne puis pas comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas suivi la politique de sens commun que lui indiquait le parti libéral." La chose est pourtant facile à comprendre car le parti libéral n'a jamais eu de politique arrêtée sur le chemin de fer du Pacifique. Un jour il se prononçait pour un projet, un autre jour pour un autre. Un matin le parti libéral demandait que tout le chemin fut construit et le lendemain il ne voulait plus le faire construire que par tronçons. Il voulait d'abord en faire la construction sans taxer le peuple, et ensuite il disait que la vente des terres ne suffirait pas à cet objet, car elles n'étaient d'aucune valeur. Un jour il le voulait construit sur les bords du lac Supérieur, et le lendemain plus à l'intérieur. Enfin il n'y a pas de méthode de construction que le parti libéral n'ait préchée et qu'il n'ait répudiée plus tard. M. Blake devrait dire alors à quelle méthode il s'arrête.

300 barils de pommes à vendre chez C. Stratton.

PETITES NOTES

L'acte Scott a été voté dans le comté de Stanstead par une majorité de 260.

Les fabriques de chaussures de Québec ont dans le moment au tant de commandes qu'elles peuvent en remplir.

M. Arpin, de Saint-Jean, poursuit le gouvernement de Québec pour \$30,000 de dommages pour retards soufferts sur le chemin de fer du Nord. La cause se poursuit à Montréal.

Sir Hector Langevin est arrivé, hier soir, de Barrie, et l'honorable M. Caron arrivera, ce soir, de Québec.

Il vient d'être inventé un appareil de téléphone dont le fonctionnement n'exige pas d'électricité. Les sons transmis par les fils conducteurs peuvent être entendus à une distance de vingt pieds de l'appareil.

M. Rodolphe Laflamme poursuit M. J. P. Tardivel, rédacteur de la Vérité, pour avoir demandé à la Patrie si M. R. Laflamme dont le nom paraisait dans un certain annuaire maçonnique était le même M. Laflamme qui avait été député de Jacques Cartier et ministre de la justice. La poursuite est pour \$5,000.

LA GUERRE DU SOUDAN

Arrivée des Canadiens à Assiout

Le Caire, 9.—Les cheiks de Kharthoum et de Shenidy ainsi que 1,500 de leurs partisans se sont soumis au mudir de Dongola.

On rapporte que le Mahdi est à réprimer la révolte à Jeb-el-Dair.

La nouvelle de la victoire du Mudir à Korti est maintenant transmise à Kharthoum. Elle a donné du courage à la garnison.

Le Caire, 9.—Les voyageurs canadiens sont arrivés à Assiout.

Des informations reçues de Suakim nous apprennent que la révolte augmente. Deux nouvelles tribus se sont réunies aux troupes du Mahdi.

Osman Digma a abandonné l'attaque sur Suakim. Il s'occupe maintenant à massacrer les femmes et les enfants et à voler les troupeaux de la tribu d'Amaor.

Une bataille a eu lieu devant la forteresse Chofar et trois cents rebelles ont été tués ou blessés.

Résumé Télégraphique

CANADA

M. Edouard Couture, de Lévis, a acheté pour \$8,000, la moitié de la propriété du quai de M. Simard. Les deux propriétaires ont fait connaître à leurs frais, depuis le quai jusqu'à l'église, un trottoir de six pieds de largeur, pour la commodité des pélerins.

Les travaux du Havre des Trois-Rivières sont poussés avec la plus grande activité. Les nouveaux quais sont déjà élevés de plusieurs pieds au-dessus du niveau de l'eau et remplis de pierre.

A la façon dont progresse l'ouvrage, la construction sera en état de résister parfaitement aux efforts de la glace pendant l'hiver, et offrira de bonne heure au printemps un quai sûr et commode pour les navires transatlantiques.

A Sherbrooke, Melissa Lathrops veuve de Wellington Ward, qui a été acquittée mercredi dernier, sur l'accusation d'avoir empoisonné son mari est aussi accusée d'avoir empoisonné John Rothwell, dans le cours du mois de janvier dernier. La veuve Ward a déjà paru aux assises mais l'affaire fut renvoyée vu l'absence de témoins importants.

Les guêpes font leurs nids dans le sol aux environs de Québec, ce qui est l'indice d'un hiver très froid, s'il faut en croire les Sauvages.

Des terres de la couronne seront offertes en vente à Kingston, le 15 courant.

On n'a pu encore tomber sur les traces des meurtriers des cinq membres de la famille Percival.

B. G.

GRANDE VENTE AU COMPTANT D'EFFETS de MAISON

1 SEMAINE SEULEMENT 1 COMMENÇANT LUNDI, 15 SEPT.

COUVERTES EN LAINE, la paire: \$1 25, \$1 50, \$1 75, \$2 00, \$2 25, \$2 50, \$2 75, \$3 00, \$3 50, \$4 00, etc., etc.

TOILES A NAPPES, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c.

COTONS & TOILES A DRAPS, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, etc.

SERVIETTES, la pièce: 3c, 4c, 5c, 7c, 10c, 12c, 15c, etc.

Conditions Comp'ant. BRYSON, GRAHAM & Co., 152 et 154, rue Sparks.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, (comprenant les plans et devis), adressées au soussigné, faites séparément et portant respectivement les inscriptions suivantes: (1) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Trois-Rivières, P. Q."; (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Sherbrooke, P. Q."; et (3) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont." seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI le 19 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissionner. Ces dernières devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confié au soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.

CO. DEMENAGEMENT

M. P. DESILETS, tailleur, coin des rues Dalhousie et St Patrick, désire informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a transporté son établissement au No. 300, rue Dalhousie.

Près de la rue Clarence, et qu'il continuera comme par le passé à donner pleine et entière satisfaction.

M. P. DESILETS remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à présent, et le sollicite de nouveau.

P. DESILETS, Tailleur. 24 sept. 1884. Im.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de Publicité (à responsabilité limitée) pour l'élection des directeurs et autres affaires aura lieu dans le bureau du Journal Le Canada, 524 rue Sussex, à Ottawa, le 13 octobre prochain.

AVIS

Toutes dettes dues à la succession de feu l'honorable Aimé LaFontaine, de son vivant du township de Hull, dans la province de Québec, devront être payées aux soussignés dans le délai d'une semaine de cette date, et toutes réclamations contre la dite succession doivent être transmises aux soussignés dans le même délai.

EDOUARD J. LANGEVIN JOSEPH MCGOY, Exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Aimé LaFontaine. Ottawa, 8 octobre 1884. 3f

ABANDON DU COMMERCE DE DETAIL

Nous avons décidé de discontinuer notre commerce de détail de marchandises sèches et nous offrons aujourd'hui tout notre assortiment à un

IMMENSE SACRIFICE

Toutes nos marchandises sont marquées à moins du prix coûtant. Notre Vente a Sacrifice Est maintenant commencée et se continuera jusqu'à ce que tout le fonds soit vendu SANS RESERVE. Le stock s'élève à \$75,000, et il faut qu'il parte.

RUSSELL, GARDNER & Co., 66 & 68 Rue SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, (comprenant les plans et devis), adressées au soussigné, faites séparément et portant respectivement les inscriptions suivantes: (1) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Trois-Rivières, P. Q."; (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Sherbrooke, P. Q."; et (3) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont." seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI le 19 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissionner. Ces dernières devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confié au soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de Publicité (à responsabilité limitée) pour l'élection des directeurs et autres affaires aura lieu dans le bureau du Journal Le Canada, 524 rue Sussex, à Ottawa, le 13 octobre prochain.

AVIS

Toutes dettes dues à la succession de feu l'honorable Aimé LaFontaine, de son vivant du township de Hull, dans la province de Québec, devront être payées aux soussignés dans le délai d'une semaine de cette date, et toutes réclamations contre la dite succession doivent être transmises aux soussignés dans le même délai.

EDOUARD J. LANGEVIN JOSEPH MCGOY, Exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Aimé LaFontaine. Ottawa, 8 octobre 1884. 3f

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION D'EST. L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT

Ligne Courte ENTRE OTTAWA ET MONTREAL

Arrangements d'été commençant Lundi, 11 Aout 1884.

Table with columns: TABLEAU DES HRS, Express Direct, Express local, Express de vitesse, Express du soir.

O'EGLEANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884

L'Express du jour quitte Ottawa à 12.15 pm " Arr. à Toronto à 10.00 pm " du soir quitte Ottawa à 11.35 pm " Arr. à Toronto à 8.45 am " du jour quitte Toronto à 9.00 am " Arr. Ottawa à 6.55 pm " du soir quitte Toronto à 7.40 pm " Arr. à Ottawa à 4.50 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars dorés somptueux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Fall, pour Brockville et le chemin de fer du Grand Nord; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest.

Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table du départ des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE BEAUFORT GED. W. HUBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers, ARCHER BAKER, Surintendant-général W. C. VANHORN, Vice-Président.